



# Rapport ESG 2022

**parquest**

L'édito de nos dirigeants	P.4
<b>PARQUEST, INVESTISSEUR RESPONSABLE</b>	P.6
L'engagement de long terme dans l'ESG	P.7
<b>Stratégie et approche ESG</b>	P.8
<ul style="list-style-type: none"><li>• 3 axes prioritaires d'engagement</li><li>• L'ESG à toutes les étapes du processus d'investissement</li><li>• Une approche basée sur l'exemplarité et l'engagement des participations</li><li>• Une gouvernance renforcée</li></ul>	
<b>LES FAITS MARQUANTS ESG DE L'ANNÉE 2022</b>	P.12
Les initiatives de la société de gestion	P.13
Les résultats du portefeuille	P.18
Témoignage de dirigeant	P.22
<b>CONCLUSION ET PERSPECTIVES</b>	P.24

## L'édito de nos dirigeants



« 2022 aura été pour Parquest l'opportunité de continuer à accélérer les efforts de formalisation de nos engagements ESG. »

### 2022, OU L'IMPORTANCE DES FONDAMENTAUX DANS LA TOURMENTE

Par DENIS LE CHEVALLIER,  
Associé fondateur

2022 n'a pas épargné nos dirigeants ! La guerre en Ukraine déclarée en février 2022 est venue mettre un terme au sursaut d'optimisme post COVID qui laissait supposer début 2022 un regain d'enthousiasme pour l'économie.

C'est finalement sur fond de ruptures d'approvisionnement, d'inflation des matières premières et du coût de l'énergie que nos PME ont dû opérer, prouvant une nouvelle fois leur résilience et la solidité de leurs fondamentaux dont les engagements ESG font partie. Nous en voulons pour preuve, dans un marché très perturbé, la capacité de nos participations à fidéliser et recruter des talents, l'attention portée à la formation des équipes ou encore l'engagement nécessaire en faveur d'une action climatique.

2022 aura été pour Parquest l'opportunité de continuer à accélérer les efforts de formalisation de nos engagements ESG. Vous trouverez dans ce rapport le détail de nos actions et de celles qui nous restent à mener dans le futur pour être fidèles à notre ADN d'investisseur responsable face à des défis largement grandissants tant sur le plan social qu'environnemental.



« Nous avons une conviction forte qu'intégrer l'ESG au cœur de notre stratégie et de celles de nos participations permet de construire sur le long terme des modèles plus résilients et financièrement efficaces. »

### L'ESG AU CŒUR DE NOTRE PROMESSE « VALUES MAKE VALUE »

Par PIERRE DECRE, Associé fondateur

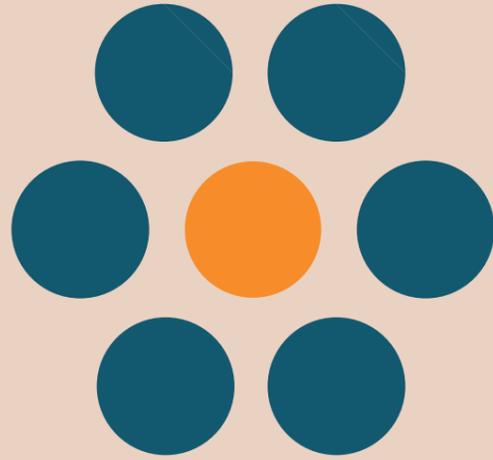
Avec notre promesse « Values make value », nous avons clairement affirmé notre intention d'inscrire nos valeurs historiques, l'exigence, le partage, la responsabilité, la collaboration, au cœur

de notre modèle de création de valeur. Nous avons une conviction forte qu'intégrer l'ESG au cœur de notre stratégie et de celles de nos participations permet de construire sur le long terme des modèles plus résilients et financièrement efficaces.

2022 marque une nouvelle étape pour l'ESG chez Parquest, qui répond tant aux nouvelles contraintes posées par le contexte réglementaire dans le cadre de la levée de notre nouveau fonds Parquest III (fonds article 8 au sens de la réglementation SFDR), qu'à notre volonté d'agir en cohérence avec nos convictions d'investisseur responsable et de répondre à l'accélération des enjeux sociaux et environnementaux.

Pour accompagner ces développements, nous avons renforcé nos compétences ESG avec l'arrivée de Blandine Surry en tant que Senior Advisor ESG, et également mis l'accent sur la formation de nos équipes. Nous avons formalisé notre stratégie ESG et les 3 axes prioritaires pour la société de gestion et pour nos participations. Enfin, au-delà de l'effort annuel de reporting, nous avons renforcé et systématisé l'accompagnement de nos participations dans la définition de leur feuille de route et les actions à mener face à leurs enjeux matériels ESG, un soutien particulièrement bien accueilli par les dirigeants.

Nous sommes convaincus, plus que jamais, qu'aligner les enjeux stratégiques de nos participations et les enjeux de responsabilité environnementale et sociale est un levier de création de valeur et de compétitivité pour les parties prenantes, qu'elles soient les employés, les clients ou les partenaires.

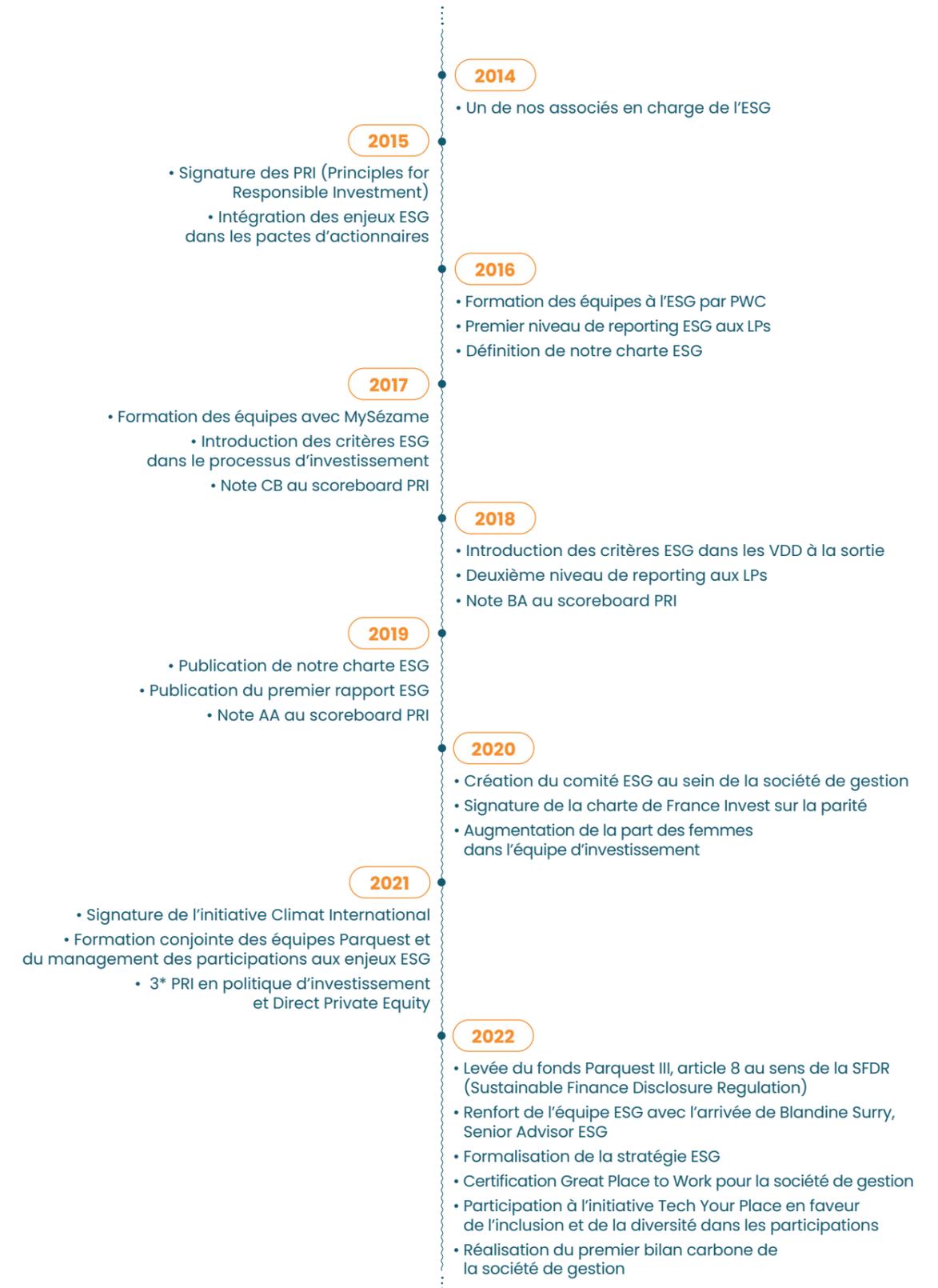


# Parquest investisseur responsable

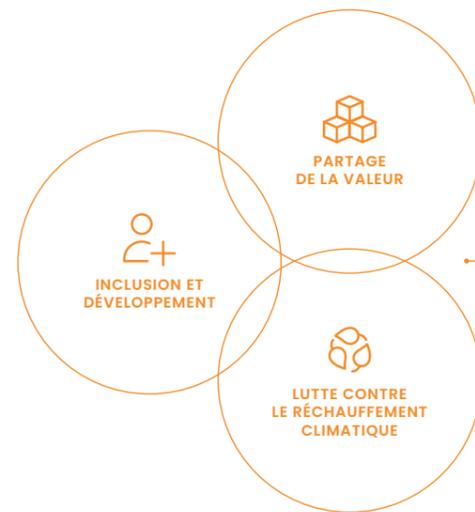
## Parquest a 20 ans.

Depuis 20 ans, Parquest est un acteur de référence du Private Equity en France. Notre identité, que nous avons partagée dans le rapport 2021, sous la forme du slogan « Values make value », résume les valeurs qui nous animent et qui guident notre engagement d'investisseur responsable et l'ancrage de l'ESG dans la stratégie de Parquest depuis sa création. Si l'on se projette dans les 20 prochaines années, force est de constater que les bouleversements que connaît le monde tels que le réchauffement climatique ou la déstructuration du travail vont significativement impacter les PME dans lesquelles nous investissons et notre métier. Il est impensable d'envisager la création de valeur à horizon 5 ans sans prendre en compte les enjeux fondamentaux, matériels, des entreprises. Notre métier d'investisseur nous engage plus que jamais à sensibiliser et à accompagner la recherche de solutions.

## Rappel des grandes étapes de notre engagement responsable



## Stratégie et approche ESG



### ● 3 axes prioritaires d'engagement

En 2022, nous avons décidé de formaliser notre stratégie ESG pour la rendre plus visible par nos parties-prenantes, nos investisseurs, nos participations, nos partenaires.

Cette stratégie, qui confirme la place centrale de l'ESG dans la création de valeur, repose sur 3 axes prioritaires :

- le partage de la valeur
- l'inclusion et le développement des compétences
- la lutte contre le réchauffement climatique

Le choix de ces 3 axes s'est fait naturellement, en prenant en compte, d'une part, nos engagements historiques, comme le partage de la valeur fondamentalement inscrit dans l'ADN de Parquest, d'autre part, les enjeux humains, mais aussi les sujets actuels auxquels nous nous devons de répondre en tant qu'investisseur responsable. Ainsi, nous avons confirmé la sélection d'une douzaine de critères pour suivre la performance ESG du portefeuille, les progrès réalisés et fixer des objectifs sur ces axes prioritaires.

### LES ENGAGEMENTS DU FONDS III

Par **SONIA KARIMJEE**, contrôleur financier, membre du comité ESG



« Le choix de l'article 8 pour le fonds Parquest III a été une évidence. À bien des égards nous avons anticipé la réglementation SFDR. »

Le choix de l'article 8 pour le fonds Parquest III a été une évidence. À bien des égards, nous avons anticipé la réglementation SFDR, notamment avec la définition de notre charte ESG en 2019, notre engagement sur le partage de la valeur. Avec l'aide de PWC, nous avons effectué une mise à jour réglementaire de notre communication (site internet et règlement du fonds) afin de satisfaire les nouvelles exigences posées par la réglementation SFDR et expliquer comment nous intégrons les enjeux ESG dans notre processus d'investissement. Nous avons choisi les objectifs ESG poursuivis par le fonds, en ligne avec les piliers de notre stratégie

ESG, notamment le partage de la valeur ou encore la réduction des émissions de CO2.

Cette nouvelle étape est une opportunité pour Parquest, d'une part de renforcer la mesure de l'impact ESG et la transparence, pour répondre à l'attente de nos investisseurs, et d'autre part de nous inscrire dans une logique de progression de notre performance ESG et de celle de nos participations avec la conviction profonde que ces engagements construisent la résilience des business models et créent de la valeur. En tant qu'investisseur nous avons un rôle clé à jouer. Du chemin reste à parcourir. Sur la partie

environnementale par exemple, nous avons pris l'engagement que l'ensemble de nos participations du fonds III réalisent un bilan carbone dans les 12 mois suivant l'investissement. Un gros effort est en cours pour accompagner les participations dans cette démarche et leur permettre d'appréhender les enjeux business qui sont liés, par exemple les attentes de leurs clients, ou encore les risques sur les ressources. Nous espérons même promouvoir cette pratique, point de départ indispensable à la mise en place de trajectoires de décarbonation, aux autres sociétés du portefeuille du fonds II en 2023.

### LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU CYCLE D'INVESTISSEMENT



### ● L'intégration de l'ESG dans toutes les phases du cycle d'investissement

Concrètement, Parquest intègre l'ESG à toutes les étapes du cycle d'investissement,

- **En amont de la phase d'investissement** en appliquant notre politique d'exclusion de certains secteurs définie dans notre charte ESG, en identifiant les risques et sujets matériels, en menant le cas échéant des due diligences ESG, et en intégrant ces éléments dans les recommandations d'investissement ;
- **Durant la phase de détention** en accompagnant étroitement les participations dans la définition de leur stratégie ESG, de leurs plans d'action et de leurs KPIs de suivi ;
- **Et jusqu'à la sortie**, en valorisant les réalisations ESG des participations.

### ● L'approche : exemplarité et engagement des participations

Les 3 axes prioritaires qui structurent la stratégie ESG de Parquest s'appliquent tant pour la société de gestion que pour les participations. En tant que société de gestion, nous nous imposons un devoir d'exemplarité pour mettre en place des actions et des KPIs sur chaque axe. C'est pour cela que nous avons par exemple réalisé en 2022 notre propre bilan carbone en cohérence avec la demande formulée à nos participations.

Dans l'accompagnement du portefeuille, nous croisons ces priorités avec les enjeux matériels du secteur d'activité de l'entreprise afin de construire des stratégies à la fois pertinentes et pragmatiques. L'accompagnement des participations se fait en collaboration avec l'équipe d'investissement en charge du suivi, en cohérence avec la stratégie business et les objectifs financiers.

## ● La gouvernance : une équipe renforcée en 2022

La gouvernance ESG de Parquest est structurée de la manière suivante pour s'assurer de la prise en compte des enjeux au plus haut niveau de l'organisation.

- **Un associé fondateur** en charge de l'ESG et membre permanent du comité d'investissement.
- **Blandine Surry, Senior advisor ESG**, en charge d'impulser les orientations stratégiques ESG de la société de gestion en accord avec le comité ESG, d'analyser les sociétés cibles ou en portefeuille et de s'assurer de l'exécution de plans d'action solides dans les participations.
- **Un comité ESG**, composé au total de 5 membres, issus de l'équipe d'investissement et du middle office, qui valide les orientations et s'assure de la cohérence des actions à différents niveaux de l'organisation.

### COMITÉ ESG



**PIERRE DECRÉ**  
Associé fondateur



**CAMILLE COUTELET**  
Directeur de participations



**ADRIEN DAVID**  
Chargé d'affaires



**SONIA KARIMJEE**  
Contrôleur financier



**BLANDINE SURRY**  
Senior advisor ESG

### RAPPORT D'ÉTONNEMENT DU DERNIER ARRIVANT

« L'autre élément de changement est la maturité des équipes de management sur le sujet ESG. Pour beaucoup l'ESG est désormais un critère réel de sélection du partenaire financier. »



**VINCENT RICHARD**  
Chargé d'affaires,  
a rejoint Parquest en 2022

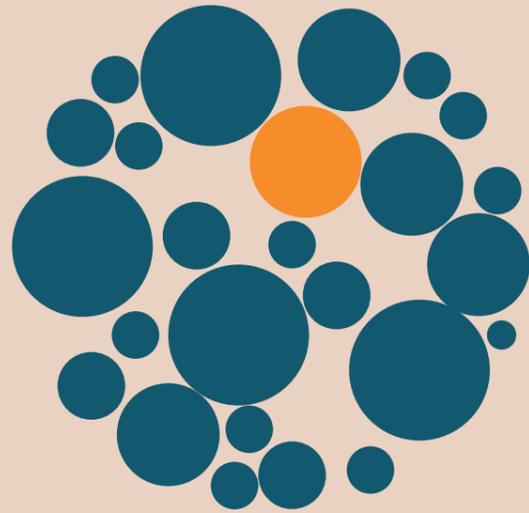
Après un stage réalisé en 2018 et une première expérience professionnelle, j'ai rejoint Parquest en tant que Chargé d'affaires en 2022.

#### QUEL REGARD PORTEZ-VOUS SUR L'ESG CHEZ PARQUEST ?

Si l'ESG était bien présent lors de mon stage chez Parquest et incarné dans les valeurs de la société et dans l'équipe, j'ai pour autant été frappé en arrivant en 2022 des progrès réalisés en l'espace de 3 ans, notamment en termes de formalisation de la vision et des engagements. Parquest a désormais une feuille de route définie et assortie de KPIs et le sujet est intégré dès le début du cycle d'investissement avec l'analyse systématique des enjeux ESG des sociétés du deal flow. On ressent également une grande cohérence entre les actions menées par la société de gestion et celles encouragées dans nos participations.

Par ailleurs, l'autre élément de changement est la maturité des équipes de management sur le sujet ESG qui pour beaucoup est une priorité et désormais un des critères de sélection du partenaire financier. C'est un point de bascule fondamental car il permet un alignement fort sur les enjeux matériels et les actions à mener, au même titre que d'autres sujets stratégiques de création de valeur.

Au niveau de la société de gestion, nous avons entamé un programme de formations et de sensibilisation qui nous permet de mieux cerner les enjeux de nos participations. En 2022, j'ai suivi une formation sur le handicap et nous avons aussi récemment réalisé l'atelier de la Fresque du Climat en équipe. L'ESG représente une évolution future importante de notre métier et le développement de ces compétences me semble indispensable afin d'accompagner nos participations.



# Les faits marquants ESG 2022

**L'année 2022 a été marquée par l'accélération** de nos initiatives ESG au niveau de la société de gestion avec de nouveaux engagements pris comme la participation à l'initiative Tech Your Place en faveur de l'inclusion et de la diversité ou encore l'obtention de la certification Great Place to Work. Par ailleurs, nous avons systématisé l'accompagnement de nos participations avec une analyse en profondeur des plans d'actions ESG, des actions à mener et l'accompagnement des transformations à conduire. À la suite de la signature en 2021 de la charte iCI (Initiative Climat International), un focus tout particulier a été apporté à la lutte contre le réchauffement climatique, avec la formalisation de la mesure de notre impact carbone et la mise en place des actions visant à réduire significativement notre empreinte, ainsi qu'un fort encouragement des participations à formaliser cette démarche. Une première étape indispensable pour établir une trajectoire carbone de notre portefeuille en ligne avec les accords de Paris. Pour chaque pilier de la stratégie, nous faisons un point sur les actions phares menées en 2022 au sein de la société de gestion et bien sûr dans le portefeuille.

## Les initiatives de la société de gestion



### ● Partage de la valeur

Notre approche de l'investissement responsable est fondamentalement ancrée dans l'idée du partage de la valeur. Engagement historique de Parquest, le partage de la valeur s'exprime dans les mécanismes actionnariaux mis en place avec nos participations, qui visent à faire bénéficier le plus grand nombre de la valeur créée.

Fidèles à notre engagement de longue date, nous encourageons systématiquement les équipes dirigeantes à élargir à leurs équipes les mécanismes de partage de la valeur. Au sein de la société de gestion, chaque membre de l'équipe bénéficie également d'un mécanisme de partage de valeur (carried interest et/ou intéressement).

Par ailleurs, nous avons aussi à cœur de développer nos actions de pro-bono. En 2022, nous avons fêté le 5<sup>ème</sup> anniversaire de notre partenariat avec BGE Paris. Nos collaborateurs donnent de leur temps au service d'entrepreneurs, issus le plus souvent de contextes défavorisés, pour les accompagner dans la présentation de leur projet auprès d'investisseurs.

Toute notre équipe est mobilisée pour faire vivre l'engagement sur le partage de la valeur dans nos investissements et dans les actions philanthropiques de la société de gestion.

### CHIFFRES CLÉS DE L'INITIATIVE BGE PARIS

**36 h**

DE PRO-BONO  
EN 2022

**12**

ENTREPRENEURS  
ACCOMPAGNÉS  
EN 2022  
(ET PLUS DE  
50 DEPUIS  
LE DÉBUT DU  
PARTENARIAT)

**100 %**

DE L'ÉQUIPE  
D'INVESTISSEMENT  
ENGAGÉE



## ● Inclusion et développement

Sur le plan social, nous accordons une grande importance à nos équipes et en particulier à l'inclusion, notamment en termes de genre car les femmes sont sous-représentées dans notre profession, et au développement des compétences.

Nous avons signé en 2020 la charte de France Invest sur la Parité femmes-hommes. Aujourd'hui nous comptons chez Parquest 50% de femmes dans notre organisation et 27% au sein de l'équipe d'investissement, en ligne avec la moyenne du marché\*.

En 2022 nous avons obtenu la reconnaissance Great Place to Work au sein de Parquest, avec un score global de 89% de satisfaction en moyenne, et des points forts comme l'égalité de traitement (100%), la collaboration (96%), le respect (91%) et la compétence (93%) qui reflètent les valeurs affirmées par Parquest depuis de nombreuses années.

Enfin, nous avons poursuivi en 2022 le programme de développement des compétences des équipes. La part de nos collaborateurs ayant reçu une formation dans l'année en cours a augmenté de 86% à 100% en 2022, et le nombre d'heures de formation a progressé de 7% en parallèle. Les formations reçues s'articulent notamment autour des compétences métier (due diligences financières), de la formation sur les enjeux ESG matériels en tant qu'investisseur (enjeux climatiques et d'inclusion), lutte anti-blanchiment.

La guerre des talents est un des sujets les plus communément rencontrés par nos PME et qui s'est intensifié ces dernières années notamment post COVID. En ce sens, il est également plus que jamais essentiel d'accompagner nos participations pour faire de l'inclusion une opportunité de recrutement et du développement des compétences un levier fort de rétention des talents.

## CHIFFRES CLÉS EN 2022

**50 %**

DE FEMMES CHEZ PARQUEST, ET

**27 %**

DANS L'ÉQUIPE D'INVESTISSEMENT.

**Promotion**

D'UNE FEMME EN TANT QUE DIRECTRICE DE PARTICIPATIONS EN 2022.

**100 %**

DES COLLABORATEURS FORMÉS EN 2022.

**100 %**

DES COLLABORATEURS PARQUEST SATISFAITS DE L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT.



\* Étude Deloitte sur la parité dans le capital Investissement - Juin 2023



## ● Lutte contre le réchauffement climatique

En tant qu'investisseur, nous avons un rôle crucial à jouer pour encourager la lutte contre le réchauffement climatique.

C'est dans cette optique que nous avons signé en 2021 l'Initiative Climat International (iCI), par laquelle nous nous engageons à encourager nos participations sur la voie de la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, en ligne avec les accords de Paris.

Par cohérence, nous devons évidemment nous appliquer la même rigueur et c'est la raison pour laquelle nous avons réalisé en 2022 notre premier bilan carbone et établi des priorités pour réduire nos émissions. Nous avons également mis en place un guide de bonnes pratiques éco-responsables au bureau, notamment pour optimiser nos consommations d'énergie, privilégier les modes de transports décarbonés et développer des pratiques numériques responsables.

## LES INITIATIVES DE MARCHÉ

Au-delà des actions que nous menons individuellement, nous avons également à cœur de capitaliser et contribuer aux initiatives mises en place par notre profession. Nous sommes signataires des initiatives suivantes qui viennent renforcer nos engagements sur les 3 piliers stratégiques de Parquest, et nous permettent de constamment interroger nos pratiques au regard de celles de nos pairs.



### Charte

FAVORISER LA PARITÉ FEMMES-HOMMES dans le Capital Investissement et dans les entreprises



Private equity action on climate change



LE MOUVEMENT POUR ACCÉLÉRER L'INCLUSION ET LA DIVERSITÉ DANS LA TECH

## LE BILAN CARBONE DE PARQUEST

Nous avons réalisé en 2022 notre empreinte carbone full scope, que l'on a ici décomposée en deux parties :

- ① D'une part l'empreinte carbone de Parquest (hors investissements), **SCOPE 1**, **SCOPE 2** et **SCOPE 3**.
- ② D'autre part l'estimation du poids du portefeuille,

sur la base du poids de Parquest dans l'actionnariat des sociétés et de la valeur mesurée ou estimée de leur empreinte carbone.

Le poids du portefeuille est largement prépondérant (643 fois plus important que la société de gestion).

### ① ÉMISSIONS CARBONE PARQUEST HORS INVESTISSEMENTS

157 T DE CO<sub>2</sub>

#### SCOPE 1

0,3%

ÉMISSIONS DIRECTES DE GES GÉNÉRÉES PAR L'ORGANISATION ET SES ACTIVITÉS.

#### SCOPE 2

4,5%

ÉMISSIONS INDIRECTES ASSOCIÉES AUX CONSOMMATIONS D'ÉLECTRICITÉ, DE CHALEUR OU DE VAPEUR DE L'ORGANISATION.

#### SCOPE 3

95,2%

ENSEMBLE DES AUTRES ÉMISSIONS INDIRECTES AYANT LIEU EN AMONT OU EN AVANT DE LA CHAÎNE DE VALEUR DE L'ORGANISATION (HORS INVESTISSEMENTS ICI)

#### DONT

70%

ACHATS DE SERVICES  
IMMOBILISATIONS  
DÉPLACEMENTS  
ACHATS DE PRODUIT

### ② ESTIMATION DES ÉMISSIONS CARBONE DU PORTEFEUILLE

101 kT DE CO<sub>2</sub>

« Ce premier bilan carbone a été suivi de la publication d'un guide interne des bonnes pratiques éco-responsables, à l'origine de plusieurs décisions et actions internes. »

## LE BILAN CARBONE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

Par **GABRIELA SEPULCHRE**,  
Secrétaire Générale



L'exercice du premier bilan carbone a été l'occasion de rendre le volet lutte contre le dérèglement climatique plus concret pour l'ensemble de l'équipe, en devenant des acteurs de notre propre écoresponsabilité. Jusqu'alors, nous appliquions des grands principes auxquels nous adhérons tous via la signature de chartes. Désormais, nous pouvons mesurer les efforts individuels et collectifs, ce qui est plus motivant et stimulant. Par exemple, chacun a renseigné une enquête personnelle et confidentielle sur ses habitudes de consommation et de déplacements.

Ce premier bilan carbone a été suivi de la publication d'un guide interne des bonnes pratiques écoresponsables, à l'origine de plusieurs décisions et actions internes (approvisionnement et traitement du papier, recyclage du matériel IT, modes de transport...).

Nous allons pouvoir suivre les impacts réels de nos actions et mesurer d'une année sur l'autre les écarts ; on est bien sûr plus attentifs lors du choix d'un nouveau fournisseur ou quand on engage une dépense lorsqu'on sait qu'ils peuvent avoir une incidence sur le prochain bilan carbone.

Ce premier bilan est bien sûr perfectible. Plusieurs de nos postes sont encore mesurés par des données monétaires issues du fichier d'écritures comptables. Nous aurons l'opportunité dans les prochaines itérations d'affiner la granularité des mesures et la précision de nos analyses. Cela nous permettra alors de fixer des objectifs de réduction plus ambitieux, en ligne avec les accords de Paris et l'ICI dont nous sommes signataires.

Enfin, ne perdons pas de vue que la vaste majorité de nos émissions en tant qu'investisseurs se trouvent dans notre portefeuille. Ce sera donc un enjeu clé de l'année 2023.

## Les résultats du portefeuille

Parquest accompagne les entreprises du portefeuille pendant la phase de détention. Pour chacune d'entre elles, la stratégie ESG est discutée et nous nous efforçons de couvrir à la fois les enjeux prioritaires identifiés par Parquest dans notre stratégie globale et les sujets matériels liés au secteur d'activité des entreprises.

Pour l'ensemble des participations, une liste d'une douzaine de critères a été identifiée et est suivie chaque année par le biais d'une collecte de données qui permet de mesurer les progrès réalisés au niveau du portefeuille et les points futurs d'amélioration.

### PÉRIMÈTRE DE REPORTING

	2022	2021
# PARTICIPATIONS	11	10
TAUX DE RÉPONSE	100 %	100 %

### KPIS TRANSVERSAUX

	2022	2021
# EMPLOIS CRÉÉS	271	155
% DE PARTICIPATIONS AYANT DÉFINI UNE STRATÉGIE ESG	64 %	60 %
% DE PARTICIPATIONS AYANT INTÉGRÉ DES CRITÈRES ESG DANS L'ÉVALUATION DES FOURNISSEURS	64 %	60 %



### ● Partage de la valeur

	2022	2021
% DE PARTICIPATIONS AYANT MIS EN PLACE UN MÉCANISME DE PARTAGE DE VALEUR AU-DELÀ DES MINIMUMS LÉGAUX	82 %	80 %
% D'EMPLOYÉS ACTIONNAIRES EN MOYENNE DANS LE PORTEFEUILLE	31 %	NA
% DE PARTICIPATIONS AYANT MIS EN PLACE DES INITIATIVES PHILANTROPIQUES	80 %	90 %

### ZOOM SUR NOS PARTICIPATIONS



#### COMMENT SE DÉFINIT LE PARTAGE DE LA VALEUR CHEZ ADVENS ?

Le partage de la valeur est au cœur du modèle d'Advens et de la mission d'Advens for People & Planet, le fonds de dotation créé par Alexandre Fayeulle. Fondamentalement, nous cherchons à redéfinir la création de valeur pour qu'elle s'entende de façon globale, pas seulement financière mais aussi sociale et environnementale. Nous sommes convaincus chez Advens que ces différentes

#### ENTRETIEN AVEC

GRÉGOIRE DUCRET  
CEO Advens  
for People & Planet

formes de création de valeur sont indissociables et se renforcent l'une l'autre. Prenez par exemple la question de l'inclusion. En faisant le choix de former des jeunes éloignés de l'emploi à la cybersécurité, nous augmentons et diversifions le vivier de nos talents tout en favorisant le retour à l'emploi. C'est un win-win. A la différence d'une démarche purement philanthropique où l'entreprise redistribue une partie de la valeur créée à des fins d'intérêt général, notre objectif est de créer un modèle de performance globale, où fonds de dotation et entreprise se font grandir par une fertilisation croisée, où ensemble nous créons de la valeur sociétale et économique.

#### COMMENT LES COLLABORATEURS SONT-ILS ASSOCIÉS À CETTE DÉMARCHÉ DE CRÉATION DE VALEUR GLOBALE ?

Plusieurs mécanismes existent. D'abord, nous avons développé l'actionnariat salarié pour une part importante des collaborateurs (20% aujourd'hui). Par ailleurs, nous veillons à ce que l'ensemble des collaborateurs bénéficient d'un mécanisme de partage de la valeur allant au-delà des dispositions légales, notamment via l'intéressement et la participation.

Nos salariés sont eux-mêmes invités à être des salariés citoyens et à prendre part aux engagements de l'entreprise. Concrètement, chaque collaborateur bénéficie d'un crédit de 2 jours de solidarité lui permettant de s'investir sur les sujets de son choix : des programmes de mécénat de compétences auprès de l'Economie Sociale et Solidaire sur la cybersécurité, l'animation d'un jeu de sensibilisation sur les risques numériques pour les collégiens, ou tout autre projet qui lui tient à cœur.

En 2022, 163 jours de bénévolat ont été comptabilisés, et 41% des collaborateurs impliqués.

Là encore, au-delà de la valeur sociétale créée, cette démarche renforce l'engagement et la loyauté des collaborateurs. Le taux de turn-over d'Advens en 2022

« Nos salariés sont eux-mêmes invités à être des salariés citoyens et à prendre part aux engagements de l'entreprise. »

était de moins de 10% ce qui est particulièrement faible pour le secteur. Chez les nouveaux entrants, on observe que pour une grosse moitié d'entre eux, l'engagement de l'entreprise est un critère de choix pour rejoindre Advens. Les équipes sont fières de l'entreprise et en sont les premiers ambassadeurs, ce qui nous permet de recruter un tiers de nos nouveaux entrants par cooptation.

#### PARLEZ-NOUS DES PRINCIPALES INITIATIVES MENÉES PAR ADVENS EN 2022 AVEC LE SUPPORT D'ADVENS FOR PEOPLE & PLANET ?

Deux initiatives phares ont vu le jour en 2022 chez Advens qui illustrent le modèle de création de valeur globale de l'entreprise.

Lancé en septembre 2022, Cyber for Good® est le 1er programme gratuit d'acculturation et d'accompagnement sur les enjeux cyber pour les structures de l'Économie Sociale et Solidaire. Conçu à notre initiative en association avec 2 acteurs de la Tech for Good - Latitudes et Share IT -, et accéléré par le fonds de dotation Advens for People and Planet, il a déjà permis de sensibiliser 360 structures aux enjeux cyber, d'en acculturer 140 à travers 4 webinaires thématiques, d'accompagner 23 structures sur un format d'une heure de conseil gratuit, et d'accompagner en profondeur et en mécénat de compétences 3 structures d'intérêt général dans le cadre d'un appel à projets.

Par ailleurs ADVENS a parrainé la première promo de l'école inclusive MICROSOFT by SIMPLON dédiée à la cybersécurité. Les 16 apprenants et apprenantes se préparent en 19 mois au métier de « Opérateurs, Opératrices de solutions sécurisées cloud & hybride ». Une école inclusive ouverte à tous sans prérequis pour lever les freins d'accès à la formation, 100% gratuite et qui par l'intermédiaire du partenaire SIMPLON va chercher à intégrer des profils sous représentés dans la tech (peu diplômés ou femmes par exemple).

Advens s'est engagé à recruter 50% de la première promo et a participé au contenu pédagogique aux côtés de Microsoft. Nous sommes intervenus en master class sur les différents métiers qui composent le secteur de la cybersécurité. Nous poursuivons le partenariat en recrutant des profils à Lyon, Paris & Lille en 2023. De ce fait, nous sommes le partenaire le plus engagé des écoles MICROSOFT sur la thématique cyber.



## ● Inclusion et développement

	2022	2021
% DE PARTICIPATIONS AYANT UN INDICE D'ÉGALITÉ > 75%	100 %	75 %
% DE PARTICIPATIONS AYANT MIS EN PLACE DES INITIATIVES D'INCLUSION	60 %	60 %
% DE FEMMES DANS LES COMITÉS DE DIRECTION	31 %	37 %
% DE COLLABORATEURS FORMÉS	46 %	40 %

Dans un contexte de pénurie de talents dans de nombreux secteurs, notamment la tech, il est indispensable pour nos participations de donner une place centrale aux sujets sociaux, et nous accordons une place particulière aux sujets d'inclusion, de développement des compétences et de qualité de vie au travail.

Sur l'inclusion, la réglementation impose aux entreprises de plus de 50 salariés de publier leur indice d'égalité femmes-hommes, ce que 80% des sociétés éligibles ont réalisé en 2022. 43% d'entre elles ont déjà atteint le score de 85% fixé par l'administration comme cible, et 100% sont au-dessus du seuil de 75%. Dans le cadre de la charte France Invest sur la parité femmes-hommes, nous avons adhéré à un objectif de 30% de femmes dans les comités exécutifs des entreprises de plus de 500 salariés à horizon 2030. Les entreprises de notre portefeuille sont pour la plupart en dessous du seuil de 500 salariés, toutefois, pour la deuxième année consécutive ce seuil est dépassé en moyenne dans les comités de direction du portefeuille.

Concernant la formation, les entreprises du portefeuille confirment un engagement fort sur ce thème avec 46% des salariés formés en moyenne dans l'année en cours, en augmentation par rapport à 2021.



## ● Lutte contre le réchauffement climatique

	2022	2021
% DE PARTICIPATIONS AYANT RÉALISÉ UN BILAN CARBONE FULL SCOPE	45 %	10 %
% DE PARTICIPATIONS AYANT MIS EN PLACE DES ACTIONS DE RÉDUCTION DE LEURS ÉMISSIONS	82 %	60 %
% DE PARTICIPATIONS AYANT DÉFINI UNE TRAJECTOIRE DE RÉDUCTION VALIDÉE PAR UN TIERS	20 %	10 %

### ZOOM SUR NOS PARTICIPATIONS

« Nous avons pris conscience que pour suivre un modèle de croissance dans le contexte de limites planétaires et de réchauffement climatique, nous devons repenser radicalement nos choix. »



#### S'ALIGNER SUR LES ACCORDS DE PARIS ET REPENSER SON MODÈLE D'AFFAIRES

Par **JULIEN SYLVAIN**  
CEO Tediber

#### PARLEZ-NOUS DE VOTRE APPROCHE SUR LE CLIMAT ?

Tediber est un spécialiste du sommeil en France. Nous fabriquons des produits autour de l'univers complet du sommeil et du bien-être (matelas, couettes, etc). En 2019 nous avons eu une prise de conscience. Alors que nous faisons déjà beaucoup de choses pour limiter les externalités négatives (livraisons en vélo, éco-conception), nous avons pris conscience que pour poursuivre un modèle de croissance dans le contexte de limites planétaires et de réchauffement climatique,

nous devons repenser radicalement nos choix. Pas juste faire mieux, mais faire franchement différemment. Notre mission s'est alors imposée : être pionniers dans la redirection écologique de notre secteur.

En 2021, nous sommes devenus entreprise à mission et avons formalisé nos engagements, dont celui de développer une offre de produits alternatifs durables et responsables, avec à la clé la nécessité de réduire significativement l'empreinte environnementale de nos produits.

#### QUEL INTÉRÊT DE DÉFINIR UNE TRAJECTOIRE DE RÉDUCTION DE VOS ÉMISSIONS CERTIFIÉE SBTI\* ?

Cela relève avant tout d'une conviction. Les rapports du GIEC sont très clairs. Sans une action radicale de réduction de nos émissions, les perspectives climats sont catastrophiques. Il est de notre devoir en tant qu'entreprise de contribuer à la réduction des émissions pour limiter le réchauffement climatique en dessous de 2°C en ligne avec les accords de Paris. La mise en place d'une trajectoire et sa réalisation dans le temps est complexe et la vérification de

cette trajectoire par un tiers permet à la fois de bénéficier d'une expertise extérieure et aussi de rendre compte publiquement des efforts réalisés, en toute transparence. Tous les deux ans, nous publierons notre bilan carbone et l'état de notre trajectoire par rapport à nos objectifs 2030.

#### CONCRÈTEMENT COMMENT S'Y PRENDRE ?

Nous avons défini avec SBTi (Science Based Target Initiative), l'objectif ambitieux de réduire notre empreinte carbone de 35% en 2030 vs 2021, et celle de nos produits spécifiquement de 25% en 2030 par rapport à 2021.

Pour Tediber, l'offre a un impact déterminant sur les émissions et nous avons choisi de focaliser nos efforts sur ce point. En 2022, nous avons réalisé avec l'aide d'un prestataire extérieur notre bilan carbone complet, à partir d'une analyse granulaire de l'impact de nos produits. Cela nous permet non seulement de mesurer nos émissions à l'instant T mais aussi d'identifier les leviers d'éco-conception pour nos futurs produits.

#### OÙ EN ÊTES-VOUS EN TERMES DE RÉSULTATS ?

Nous sommes en ligne avec l'objectif lissé de 2030 et concentrés sur cet objectif long terme. Nous avons mis en place en 2022 un grand nombre d'actions produits (par exemple le lancement du canapé éco-conçu et 100% fabriqué en France ou encore le linge de lit en lin lavé français) dont nous verrons les résultats en 2023. Mais gardons en tête qu'il y aura sûrement des années sans «gain» sur le parcours et que c'est le résultat final qui compte, fruit d'actions structurantes sur notre offre, dont nous espérons d'ailleurs qu'elles auront une résonance sur l'ensemble de notre industrie.

#### AVEZ-VOUS OBSERVÉ DES BÉNÉFICES DE CETTE DÉMARCHE ?

Cette démarche est un élément de fierté et d'engagement de nos collaborateurs, notamment des plus jeunes, qui sont de plus en plus activistes sur ce sujet. C'est aussi un critère de choix pour nos clients. Notre notoriété est très liée à notre positionnement.

\* Science Based Targets Initiative

## TÉMOIGNAGE DE DIRIGEANT

## L'économie circulaire comme levier de croissance



Par **PIERRE BRISSET**,  
CEO du Groupe ASERTI

### QUELLE EST LA PLACE DE LA RSE CHEZ ASERTI ?

L'activité d'Aserti est par essence alignée avec les enjeux de RSE, puisque notre mission est de réparer et de fiabiliser les équipements électroniques de nos clients pour en augmenter la durée de vie. En d'autres termes, lorsqu'un matériel électronique est en panne, nos clients ont

le choix de jeter et de remplacer par un équipement neuf ou de faire appel à Aserti pour entrer dans une démarche d'économie circulaire de réparation et de reconditionnement. Notre offre est donc naturellement au service de la RSE de nos clients, et en particulier au service de la réduction de leur empreinte carbone.

Pour autant, nous avons aussi conscience que la nature de notre activité et nos bonnes intentions doivent s'accompagner d'un devoir de preuve. L'enjeu aujourd'hui, notre valeur ajoutée, est de pouvoir mesurer et quantifier le bénéfice environnemental de notre offre. C'est une attente grandissante de nos clients.

Par ailleurs, nous avons aussi à cœur que nos actions en interne soient en cohérence avec notre offre et notre mission d'entreprise, à la fois sur le plan social et environnemental. Cette mission nous rend exigeants.

### QUEL REGARD PORTEZ-VOUS SUR L'ANNÉE 2022 ?

L'année 2022 est une année de tournant pour Aserti sur le plan de la RSE. Nous avons démarré avec un audit ESG externe de nos pratiques afin d'évaluer nos points de forces et nos points d'amélioration. En parallèle, nous avons mené une réflexion en interne pour redéfinir notre mission et nos valeurs d'entreprise et y inscrire formellement notamment notre mission d'acteur de

l'économie circulaire. Cette année de bilan est donc surtout le point de départ d'une nouvelle feuille de route et de plans d'actions ambitieux notamment sur le plan environnemental où nous sommes en train de réaliser un bilan carbone et projetons de formaliser aussi le gain de CO<sub>2</sub> issu de l'offre Aserti. Par ailleurs, nous réfléchissons à nos politiques internes les plus impactantes, par exemple la politique de mobilité et la gestion des déchets pour renforcer nos standards et nos ambitions futures.

Sur la partie sociale, avec un souci d'équité de traitement, nous avons repensé notre politique de rémunérations variables avec des règles claires et transparentes d'éligibilité, et la mise en place d'ajustements pour les populations non éligibles.

Nous avons aussi poursuivi nos actions en matière d'apprentissage et atteint 5% d'apprentis dans l'entreprise en 2022. Nous avons une vraie responsabilité sur ce thème pour former les jeunes et les préparer à l'emploi, et aussi en relais des formations académiques, pérenniser un savoir-faire technicien indispensable en France et dans l'économie circulaire.

### QUELS SONT LES BÉNÉFICES BUSINESS DE CETTE DÉMARCHE ?

Je dirais qu'ils sont de deux ordres.

L'an dernier nous avons fêté les 30 ans d'Aserti. Le premier bénéfice de cette démarche est de fédérer les collaborateurs autour d'un projet d'entreprise fort, qui a du sens et qui fait la fierté des équipes. C'est un gage de rétention de nos talents, c'est aussi un levier pour attirer les futurs collaborateurs d'Aserti.

En tant que société de service, notre valeur ajoutée repose majoritairement sur les hommes et les femmes qui sont au contact de nos clients. Leur engagement autour du projet d'entreprise est déterminant pour garantir la qualité de leur service.

« Notre offre est donc naturellement au service de la RSE de nos clients, et en particulier au service de la réduction de leur empreinte carbone. »

Le deuxième bénéfice est notre attractivité grandissante auprès des clients. Prenez par exemple notre client Brittany Ferries. Nous avons réalisé pour eux une démarche de maintenance préventive sur un de leurs navires, afin de maintenir le bon fonctionnement des appareils et in fine de permettre de prolonger leur durée de vie. Un exercice réussi et vertueux du point de vue environnemental qui témoigne de la valeur ajoutée de nos services.

### AVEZ-VOUS RENCONTRÉ DES DIFFICULTÉS PARTICULIÈRES ?

Nous sommes convaincus de la nécessité de faire de l'ESG une priorité. Un des enjeux qui m'occupe actuellement c'est la gouvernance du sujet pour exécuter les actions à une cadence soutenue au même titre que les autres priorités stratégiques de l'entreprise. Au-delà de mon implication personnelle, la présence d'un chef de projet est indispensable pour piloter les différentes équipes et nous avons introduit une réunion mensuelle pour faire le suivi des actions à mettre en place.

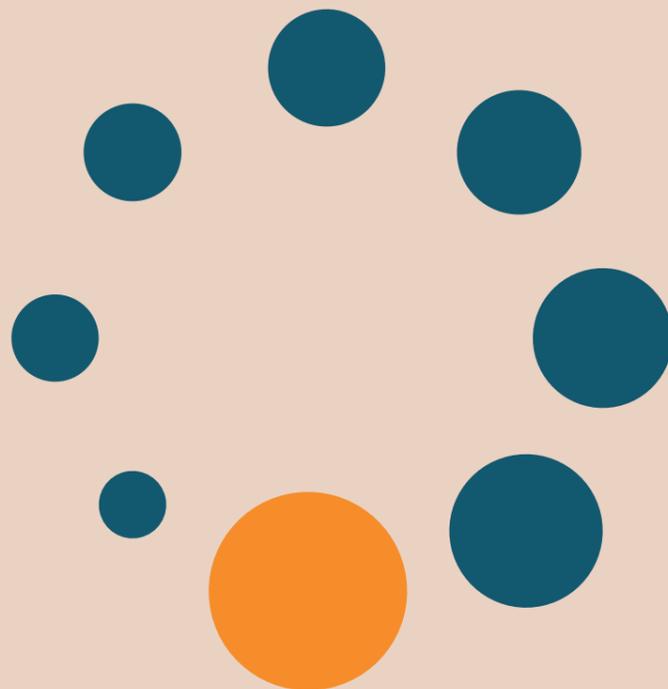
### QUELLES ONT ÉTÉ VOS INTERACTIONS AVEC PARQUEST SUR CE SUJET ?

Nous partageons avec Parquest des valeurs communes et la vision que les sujets de RSE sont intrinsèquement liés à la création de valeur dans l'entreprise. Cela nous permet de sentir un alignement fort et d'agir avec le soutien de notre investisseur. Par ailleurs, nous avons reçu de Parquest un vrai accompagnement opérationnel. C'est très précieux pour moi en tant que dirigeant car je ne suis pas seul à impulser cette dynamique et je peux bénéficier de l'expertise présente chez Parquest pour nous aider à formaliser nos objectifs et mettre en place des actions. Notre collaboration va bien au-delà du reporting extra-financier, c'est un partenariat au service de la création de valeur extra-financière de l'entreprise.

# Les perspectives 2023

**Vous l'aurez compris**, l'année 2022 a marqué un tournant dans l'accélération de nos efforts, une dynamique amenée à se poursuivre en 2023, notamment dans le cadre des engagements du fonds III article 8 dont les premiers investissements sont intervenus en tout début d'année 2023. Ce sera également l'occasion de formaliser nos objectifs à horizon 2030 sur les priorités que nous nous sommes fixées.

Rendez-vous donc dans un an !



## ANNEXE A

Structure des informations de durabilité du rapport annuel conformément aux dispositions prévues au V de l'article D.533-16-1 du code monétaire et financier pour les organismes ayant moins de 500 millions d'euros de total de bilan ou d'encours

### A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

#### A.1. Résumé de la démarche

Chez Parquest, l'engagement ESG est aligné à la fois avec nos valeurs et avec les défis tant environnementaux que sociaux auxquels le monde est confronté. C'est la raison pour laquelle l'ESG est inscrit au cœur de la stratégie d'investissement et de l'accompagnement des participations comme un levier incontournable de résilience et de création de valeur. L'engagement ESG de Parquest est structuré autour de 3 priorités : le partage de la valeur, l'inclusion & le développement des compétences et la lutte contre le réchauffement climatique. Concrètement, Parquest intègre l'ESG à toutes les étapes du cycle d'investissement en identifiant les risques et sujets matériels, en menant le cas échéant des due diligences ESG, et en intégrant ces éléments dans les recommandations d'investissement ; durant la phase de détention en accompagnant étroitement les participations dans la définition de leur stratégie ESG, de leurs plans d'action et leurs KPIs de suivi ; et jusqu'à la sortie, en valorisant des réalisations ESG des participations.

#### A.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Dans le cadre de la levée du fonds le plus récent, classé article 8, la société de gestion a encore renforcé ses exigences vis-à-vis des participations, avec notamment la réalisation systématique dans les 12 mois suivant l'acquisition d'un bilan carbone, d'une trajectoire de réduction et d'une feuille de route ESG. Pour accompagner cette démarche ESG, Parquest peut compter sur une équipe ESG composée de 5 personnes (représentant 26% des effectifs), dont une dédiée aux sujets ESG. Chaque année nous évaluons nos participations sur une dizaine de critères pour mesurer la performance ESG du portefeuille, les progrès réalisés et fixer des objectifs. Les performances ESG de la société de gestion et du portefeuille sont régulièrement communiqués à nos investisseurs et publiés annuellement dans un rapport ESG.

### A.3. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

Parquest a une charte ESG, publique, mise à jour régulièrement. Par ailleurs, notre engagement se matérialise par l'adhésion à un certain nombre d'initiatives, comme par exemple le fait que nous sommes signataires des PRI (depuis 2015), la charte pour la Parité Femmes-Homes de France Invest (depuis 2020), ICI (depuis 2021) ou encore Great Place to Work (depuis 2022).

Il est précisé que le fonds Parquest Capital III (vintage 2022) est classé article 8.

Ce produit financier fera pas d'investissements avec un objectif durable mais fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales. Parmi ces critères nous avons sélectionné :

- La définition d'engagements ESG par les sociétés du portefeuille et la mise en place de feuilles de route ESG
- La mise en place de trajectoire de réduction de l'empreinte carbone et des émissions de CO2 des sociétés du portefeuille
- Le déploiement de pratiques environnementales positives
- La lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité femmes-hommes notamment dans la gestion des sociétés du portefeuille
- Le développement des compétences des employés
- Le partage de valeur
- L'intégration des enjeux ESG dans la gestion des fournisseurs

Les entités assujetties aux obligations de publication de l'article 29 de la loi 2019-1147 relative à l'énergie et au climat fournissent les informations prévues au a), b), d) et e) du 1° du III de l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier

### B. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Liste des produits financiers et part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité Parquest Capital III, représentant 57% des encours sous gestion au 31 décembre 2022.

Les entités assujetties aux obligations de publication de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat fournissent les informations prévues au c) du 1° du III de l'article D. 533-16-1 . du code monétaire et financier

**parquest**

● 19, avenue de l'Opéra ● 75001 Paris ● +33 1 70 08 60 90 ● [contact@parquest.fr](mailto:contact@parquest.fr)